

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-056 du 11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le onze juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 03 juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – C. DUMORTIER – V. HERMANT – M. GORGUET - F. LETRUCQ – M.-J. CHOQUET - F. DEHON -
MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – B. CAILLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – D. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. VASSEUR - J. DESCAMPS – D. BEDU – D. BASSEUX – D. DELEPLACE – M. LALISSE – Ch. DAMBRINE -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, qui a été suppléé par M. J. LARDIER,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,

OBJET : Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Sud Artois et révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de BERTINCOURT – Définition des modalités et déroulement de la concertation

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la totalité des communes de l'Intercommunalité ne dispose pas d'un document de planification de son urbanisme pour l'ensemble du territoire communautaire. Actuellement 7 communes sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de leur territoire et 18 communes de l'ancienne Intercommunalité du Canton de BERTINCOURT sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les 33 autres communes du territoire sont couvertes pour la majeure partie d'entre elles par les dispositions du Règlement National d'Urbanisme. Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2013, la Communauté de Communes est compétente en matière d'élaboration, de modification, de suivi et de révision des documents d'urbanisme.

Monsieur le Président évoque la démarche initiée entre les Intercommunalités constituant le Pays d'Artois qui envisage la prochaine révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Territoire de l'Arrageois dont la procédure devrait être lancée pour le début de l'année 2016.

Monsieur le Président rappelle également la compétence de la collectivité en matière d'élaboration, de modification, de révision et de suivi des documents d'urbanisme conformément à l'adoption des nouveaux statuts de l'Intercommunalité et à l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2013 ainsi que les dispositions nouvelles instaurées par l'entrée en vigueur de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) dite loi ALUR et notamment l'article L 123-1.3 qui fixe que toute révision d'un PLU communal au sein d'une Communauté de Communes compétente en matière de PLU devra se faire dans le cadre de l'approbation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Monsieur le Président présente l'intérêt pour l'Intercommunalité de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, notamment pour :

- coordonner les politiques communautaires en matière d'urbanisme et de développement durable du territoire,
- créer les conditions communes d'un développement équilibré de l'ensemble du territoire intercommunal,
- aborder les problématiques du milieu rural qui dépassent l'échelon communal (développement économique, mobilité, organisation des services, mutualisation des équipements, trame verte et bleue...),
- permettre à l'ensemble des communes, même les plus rurales, d'être couverte par un document d'urbanisme unique préservant les atouts de leurs territoires, et offrant des possibilités de développement encadrées par une réglementation adaptée aux spécificités locales.

Monsieur le Président ajoute que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal permet de poursuivre des objectifs multiples pour le développement du territoire, notamment :

- le renforcement du partenariat entre les communes du territoire et l'intercommunalité,
- la mise en œuvre opérationnelle des orientations et prescriptions du SCoT dans un rapport de compatibilité,
- l'accueil maîtrisé de population et d'activités économiques,
- la valorisation des éléments de l'identité locale du territoire (paysage, patrimoine architectural et naturel...),
- le maintien et l'amélioration des conditions de l'exercice de l'activité agricole,
- la protection et la valorisation du patrimoine architectural et bâti,
- l'intégration de la richesse et de la vulnérabilité environnementale du territoire (risques naturels, trame verte et bleue, zones humides, espaces boisés...),
- le développement des transports alternatifs à la voiture, des technologies de l'information et de communication.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants, et son article L 123-6 relatif aux modalités de prescription,
- Vu l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme relatif aux modalités de concertation,
- Vu l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme,
- Vu les lois Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, et pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,
- Vu la délibération 2013-153 du 20 septembre 2013 sur la prise de compétence élaboration, approbation, modification, révision et suivi des documents d'urbanisme,
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2013 entérinant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Sud Artois,

- de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Sud Artois et la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de BERTINCOURT conformément aux dispositions de l'article L 123-1 du Code de l'Urbanisme,

- d'acter les objectifs poursuivis conformément aux propositions exposées par le Président de la Communauté de Communes,

- d'ouvrir la concertation prévue en application des dispositions de l'article L.300.2 du Code de l'Urbanisme et de fixer les modalités de cette concertation à destination des habitants, des associations locales et de toute autre personne concernée conformément aux décisions arrêtées lors de la conférence territoriale qui s'est déroulée le 1^{er} juin 2015 de la façon suivante :

- Moyens d'information prévus :

-
• Une page dédiée sur le site portail de l'intercommunalité et un renvoi depuis les sites communaux existants d'un lien permettant d'accéder sur cette page dédiée du site portail de l'Intercommunalité,

• d'articles dans le bulletin communautaire entre la prescription et l'approbation du PLUi à chaque phase importante de la procédure (lancement, adoption PADD, Arrêt projet du PLUi),

• un article dans un journal local avant l'approbation du PADD et au moment de l'arrêt projet du PLUi, soit deux articles dans les journaux locaux,

• Une exposition publique des travaux réalisés après le débat sur le PADD et jusqu'à l'arrêt projet du PLUi au siège de l'intercommunalité et aux deux antennes de BERTINCOURT et CROISILLES,

• une information toutes boîtes,

- Moyens qui seront offerts au public pour formuler ses observations et engager le débat :

-
▪ mise en place d'un registre d'observations dans chaque Mairie et au siège de la Communauté de Communes,

▪ jusqu'à l'arrêt projet du PLUi, le public pourra envoyer ses remarques et observations par courrier postal adressé à Monsieur le Président de l'intercommunalité sous le timbre « Elaboration du PLUi » au siège 5, rue Neuve, BP 50002, 62452, Bapaume Cedex,

▪ 4 permanences d'une demi-journée chacune seront tenues au siège de l'Intercommunalité par un élu de la Commission Urbanisme dans la période de un mois précédant l'arrêt projet du PLUi,

▪ Entre la prescription et l'arrêt projet du PLUi, tenue d'au moins un atelier participatif dans la commune siège et dans les communes disposant d'une antenne de l'intercommunalité, à destination de la population, soit 3 ateliers participatifs au minimum,

▪ Entre la prescription et l'arrêt projet du PLUi, tenue de deux ateliers participatifs dans la commune siège à destination des acteurs du territoire (associations et acteurs socio-économiques) sur les thématiques suivantes : agriculture, économie et tourisme, cadre de vie et mobilité, environnement et paysage,

- de préciser les modalités de concertation entre la Communauté de Communes et les communes pour l'élaboration du PLUi, telles que décidées lors de la conférence intercommunale, qui s'est déroulée en date du 1^{er} juin 2015,

- de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme, une mise à disposition des services de l'État pour assurer une mission de conseil et d'assistance durant la procédure d'élaboration,

- de solliciter de la part des services de l'Etat une dotation générale de décentralisation pour les dépenses liées à l'élaboration du PLUi, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme,

- de candidater dans le cadre de l'appel à projet PLUi lancé par le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires,

- de donner délégation à Monsieur le Président de prendre toutes mesures et de signer tous les documents relatifs à l'élaboration du PLUi,

- de procéder à la transmission d'une ampliation de la présente à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat,
- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Nord Pas de

Calais ;

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Territoire de l'Arrageois,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai,
- Monsieur le Président de la communauté de Communes d'Osartis-Marquion,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vallées,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Deux Sources,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme,
-
- de procéder à l'affichage de la présente délibération pendant une période d'un mois au siège de l'intercommunalité et aux lieux habituels d'affichage des 58 communes du territoire et à la publication de cette mention en caractères apparents dans un journal habilité à recevoir les annonces légales du département en application des dispositions des articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme,
- de publier la présente délibération au recueil des actes administratifs.

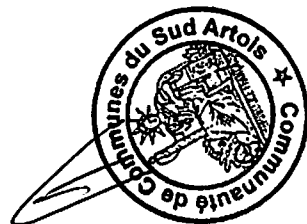
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 11 Juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015

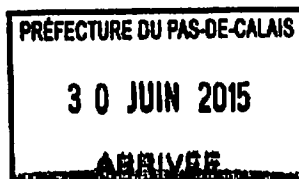
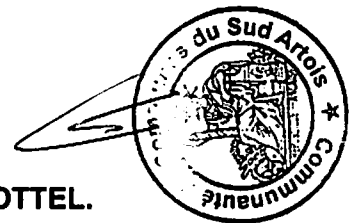
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

3 0 JUIN 2015

ARRIVÉE

2015-056- 11/06/2015
PLUI CCSA BERTINCOURT

Elaboration du PLUi de la CCSA - registres de concertation

Commune	Date de retour	Remarques sur le registre
ABLAINZEVILLE (62116)	03/06/2019	non
ACHIET-LE-GRAND (62121)	20/06/2019	non
ACHIET-LE-PETIT (62121)	06/06/2019	non
AVESNES-LES-BAPAUME (62450)	29/05/2019	non
AYETTE (62116)	21/06/2019	non
BANCOURT (62450)	11/06/2019	oui
BAPAUME (62450)	20/06/2019	non
BARASTRE	24/06/2019	non
BEAULENCOURT (62450)	24/06/2019	non
BEAUMETZ LES CAMBRAI (62124)	03/06/2019	non
BÉHAGNIES (62121)	19/06/2019	non
BERTINCOURT (62124)	20/06/2019	non
BEUGNÂTRE (62450)	17/06/2019	oui
BEUGNY (62124)	20/06/2019	non
BIEFVILLERS-LES-BAPAUME (62450)	24/06/2019	non
BIHUCOURT (62121)	14/06/2019	non
BUCQUOY (62116)	20/06/2019	non
BULLECOURT (62128)	04/06/2019	non
BUS (62124)	29/05/2019	non
CHERISY (62128)	20/06/2019	non
COURCELLES LE COMTE (62121)	04/06/2019	non
CROISILLES (62128)	04/06/2019	non
DOUCHY LES AYETTE (62116)	30/05/2019	non
ECOUST ST MEIN (62128)	29/05/2019	non
ERVILLERS (62121)	13/06/2019	non
FAVREUIL (62450)	11/06/2019	non
FONCQUEVILLERS (62111)	15/06/2019	non
FONTAINE LES CROISILLES (62128)	14/06/2019	non
FRÉMICOURT (62450)	13/06/2019	non
GOMIECOURT (62121)	21/06/2019	non
GOMMECOURT (62111)	03/06/2019	non
GRÉVILLERS (62450)	06/06/2019	non
HAMELINCOURT (62121)	29/05/2019	non
HAPLINCOURT (62124)	20/06/2019	non
HAVRINCOURT (62147)	24/06/2019	non
HÉBUTERNE (62111)	25/06/2019	non
HERMIES (62147)	20/06/2019	non
LEBUCQUIERE (62124)	24/06/2019	non
LECHELLE (62124)	24/06/2019	non
LE SARS (62450)	24/06/2019	non
LE TRANSLOY (62450)	03/06/2019	oui
LIGNY-THILLOY (62450)	12/06/2019	non
MARTINPUICH (62450)	06/06/2019	non
METZ EN COUTURE (62124)	06/06/2019	non
MORCHIES (62124)	03/06/2019	non
MORVAL (62450)	21/06/2019	non
MORY (62159)	07/06/2019	non
MOYENNEVILLE (62121)	06/06/2019	non
NEUVILLE BOURJONVAL (62124)	06/06/2019	non
NOREUIL (62128)	20/06/2019	non
PUISIEUX (62116)	14/06/2019	non
RIENCOURT-LES-BAPAUME (62450)	24/06/2019	non
ROCQUIGNY (62450)	06/06/2019	non
RUYAULCOURT (62124)	21/06/2019	non
SAILLY AU BOIS (62111)	01/06/2019	non
SAINT LEGER (62128)	20/06/2019	non
SAPIGNIES (62121)	25/06/2019	non
SOUASTRE (62111)	07/06/2019	non
TRESCAULT (62147)	07/06/2019	non
VAULX-VRAUCOURT (62159)	30/05/2019	non
VELU (62124)	07/06/2019	non
VILLERS AU FLOS (62450)	03/06/2019	non
WARLENCOURT-EAUCOURT (62450)	04/06/2019	non
YTRES (62124)	24/06/2019	non

Registre de la Communauté de Communes du Sud-Artois	19/06/2019	non
---	------------	-----

La Communauté de Communes du Sud-Artois élabore son
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU i)



FORUM CITOYEN

COMPTE RENDU des ateliers du 30 janvier 2017
à BAPAUME



PARTICIPATION

▶ Participation : 40 personnes, dont 4 maires

- ATELIER 1 – Développement urbain : **20 personnes**
- ATELIER 2 – Cadre de vie : **20 personnes**

▶ Durée et déroulement

- INTRODUCTION, 15 min.
- TRAVAIL EN GROUPE (2 ateliers), 1h 15 min.
- RESTITUTION EN PLENIERE, 30 min.

▶ Mobilisation et information

- SITE INTERNET, annonce sur le site de la CCSA et relais sur les sites de certaines communes
- AFFICHAGE, affiche A3 dès mi janvier dans les communes
- ARTICLES, Voix du Nord début février, Sud Artois Magazine 04/02
- BULLETIN COMMUNAUTAIRE, n° spécial PLUi, diffusion 12000 ex. sur tout le territoire, avec info pour inscription



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FORUM CITOYEN

3 dates au choix pour participer à la concertation
Votre avis compte

LUNDI 30 JANVIER à Bapaume
19h Mairie de Bapaume - 36, place Faidherbe

LUNDI 13 FÉVRIER à Bertincourt
19h Salle des fêtes de Bertincourt - 5bis, rue de l'Hérault

MERCREDI 15 FÉVRIER à Croisilles
19h Salle des fêtes de Croisilles - Grand'Place

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
5, rue Neuve CS 30002
62452 BAPAUME Cedex
tél : 03 21 59 17 17
e-mail : urba@cc-sudartois.fr

www.cc-sudartois.fr



Intercommunal : lancée !

Le forum citoyen qui a été tenu au Bapaume était le premier, mais sera le dernier ! Deux autres forums sont prévus sur le territoire.

Comment faire ?

- Inscription et inscription. Plus d'infos, passez nos sites
- Par téléphone au 03 21 59 17 17
- Par mail à urbain@cc-sudartois.fr



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT URBAIN

- ▶ Caractéristiques socio-démographiques
- ▶ Caractéristiques de l'habitat
- ▶ Caractéristiques économiques
- ▶ Déplacement / mobilité

FORUM CITOYEN



ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

► La concurrence territoriale

- La CCSA ne semble pas être un territoire attirant pour les cadres. Pourquoi ? Il faut proposer des solutions d'accueil à travers le PLUi.
- Les impôts locaux ne sont peut-être pas assez incitatifs. A taxe locale équivalente ou presque, les cadres préfèrent s'installer dans les grandes villes comme Arras.
- L'attractivité d'Arras est forte en raison des choix d'activités proposés, de la gare, du cadre de vie en général. Bapaume ne concurrencera jamais Arras.
- Quels sont les arguments de la CCSA pour contrecarrer ce phénomène ? Baisser la fiscalité locale ? Valoriser un potentiel attractif différent, mais lequel ? Le PLUi est peut être un moyen d'y parvenir, en ciblant bien les objectifs recherchés.
- Développer l'offre de service (ex. la piscine de Bapaume) et faciliter l'accès à ces services.

► L'ajustement de l'offre de logement, les équilibres territoriaux

- Bapaume perd des habitants, il semble que ce sont les catégories les plus aisées qui sont parties.
- Croisilles gagne des habitants. Sait-on quelles catégories s'y installe ?

ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

► Le développement économique

- Les emplois proposés sur le territoire ne sont peut être pas suffisamment adaptés à la population locale. Surtout pour les sans-diplômes qui représentent une part importante.
- Le bon sens devrait nous inciter à développer des activités économiques en lien avec l'agriculture qui est une caractéristique de notre territoire.
- Par exemple développer l'industrie de transformation de la production agricole, à l'image de ce qui se fait avec les usines à frites.
- Bapaume est un site stratégique pour l'implantation d'entreprise.
- Le PLUi doit mettre à disposition des surfaces d'implantation assez grandes pour l'activité. Il y a de la demande de la part des entreprises (logistiques, transports). C'est une chance pour l'emploi.
- Simplifier les démarches administratives pour répondre plus rapidement aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire.
- Réduire au maximum les délais d'instruction des permis de construire. Trop de contrôles sont demandés (sécurité, archéologie) ce qui retarde les autorisations d'installation.

ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

▶ La développement économique (suite)

- Ajuster les coûts et les aides financières publiques pour les projets de maintien du commerce local. Faire simple pour gagner du temps et de l'argent.
- Informer et communiquer sur la dynamique du territoire. Faire figurer par exemple la liste des entreprises et des associations sur le site de la CCSA.

▶ Les règles de constructibilité

- Comment passe-t-on du diagnostic à la définition des règles pour le PLUi ?
- Faire attention à ne pas reproduire des règles favorisant un développement urbain trop stéréotypé. Il faut tenir compte des spécificités rurales de notre territoire.
- Veiller à ce que les règles qui seront mises en place pour le PLUi n'empêchent pas la réalisation de projet simple. En référence à l'exemple donné relatif à Achiét-Le-Grand : refus d'un PC de maison avec 2 parkings camping car.
- Si on limite les terrains à bâtir, les villages comme Villers au Flos, à titre d'exemple, n'auront plus de possibilité d'extension. Il faut en tenir compte.
- Dans les bourgs, les « dents creuses » actuelles sont considérées comme des terrains agricoles.
- Qui viabilise (équipement réseau eaux usées / eaux pluviales) les parcelles à bâtir ?

ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

▶ Éco-mobilité

- Améliorer l'accessibilité de la gare d'Achiet-Le-Grand. Elle n'est pas optimale aujourd'hui.
- Agrandir le parking de rabattement de la gare d'Achiet-Le-Grand, et le parking vélo.
- Promouvoir le co-voiturage. Les entreprises jouent le jeu, il faut faire savoir que ça marche. Faire des démarches d'information auprès des entreprises.
- Développer les aires de co-voiturage. Réserver des espaces dans le PLUi.
- Equiper le territoire en fibre optique et haut-débit. Cela peut faciliter par exemple le télétravail.



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CADRE DE VIE

- ▶ Environnement
- ▶ Paysage et urbanisme, patrimoine
- ▶ Agriculture
- ▶ Déplacement / mobilité douce

FORUM CITOYEN



▶ Environnement : espaces verts

- Les villages étaient protégés de l'agriculture par les pâtures qui encadraient les dernières habitations. Il faut préserver ce principe.
- Les bocages se sont raréfiés.
- Les plantations doivent être harmonisées et il faut redévelopper les haies bocagères , aujourd'hui discontinues.
- Les boisements protègent les villages du vent sur leur pourtour. Ils tendent à disparaître. Il faut les renouveler mais en réfléchissant à leur entretien et aux contraintes agricoles.

▶ Environnement : développement de l'éolien

- Il est nécessaire de les concentrer le long des axes structurants (autoroute, voie ferrée, canal, etc.), mieux encadrer leur développement pour moins impacter le paysage.

▶ Les friches commerciales

- Incompréhension sur la stratégie de certaines enseignes qui préfèrent reconstruire et délaisser leurs anciens bâtiments.

► Les friches et l'habitat délaissé

- Il ne faut pas laisser à l'abandon les maisons délabrées et les bâtiments agricoles au centre des villes et villages.
- Il faudrait déjà rénover le bâti ancien avant de poursuivre l'étalement urbain et le développement de nouveaux lotissements.
- Comment reconverter les anciens hangars agricoles au centre des villages ?

► Evolution de la morphologie des villages

- Dans le « village/rue », il faut conserver les dents creuses qui permettent l'apport de végétation au centre du village.
- Dans le « village/rue », peut-on envisager de construire en arrière de parcelle ? Et créer un 2^{ème} front bâti ? Ce n'est pas ce qui semble être recherché sur le territoire.
- Dans le « village/étoile », on peut construire mais en préservant la végétation et le visuel. Ne pas boucher la vue.

▶ Evolution de la morphologie des villages (suite)

- Dans le « village/rue » le bruit de la circulation est très présent (engins agricoles) mais c'est aussi l'activité économique du territoire. On accepte donc ces contraintes.
- On doit créer des espaces collectifs dans les nouveaux lotissements au lieu que chacun ne développe ses propres jeux ou espaces de détente.

▶ Patrimoine

- Le patrimoine est riche de diversité sur le territoire. Faut-il le préserver ? Faut-il encadrer sa rénovation ? Comment conjuguer valeur esthétique et patrimoniale et coûts souvent prohibitifs d'entretien ?
- L'idée est de faire un inventaire précis sur le patrimoine présent sur le territoire.

▶ Architecture et clôtures

- Comment réglementer le développement des clôtures (murs, haies, etc.) ?
- Comment réglementer les revêtements des sols extérieurs pour favoriser l'infiltration naturelle ?

► Chemins et randonnée

- Il faut protéger les « Courtis » et les « Pourchains », chemins de village.
- Penser à relier les villages entre eux par des chemins aménagés et des pistes cyclables.
- Les anciennes voies ferrées peuvent être utilisées pour développer ces cheminements doux.
- Si on souhaite ouvrir les chemins agricoles aux randonneurs, il faut prévoir des poubelles. Malheureusement, les agriculteurs retrouvent des détritiques sur leurs terres agricoles.
- Les chemins de randonnées doivent être balisés, entretenus et créés en concertation avec le monde agricole.

La Communauté de Communes du Sud-Artois élabore son
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU i)

PLU*i*
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FORUM CITOYEN

COMPTE RENDU des ateliers du 13 février 2017
à BERTINCOURT



PARTICIPATION

► Participation : 16 personnes, dont 2 maires

- ATELIER 1 – Développement urbain : 8 personnes
- ATELIER 2 – Cadre de vie : 8 personnes

► Durée et déroulement

- INTRODUCTION, 15 min.
- TRAVAIL EN GROUPE (2 ateliers), 1h 15 min.
- RESTITUTION EN PLENIERE, 30 min.

► Mobilisation et information

- SITE INTERNET, annonce sur le site de la CCSA et relais sur les sites de certaines communes
- AFFICHAGE, affiche A3 dès mi janvier dans les communes
- ARTICLES, Voix du Nord début février, Sud Artois Magazine 04/02
- BULLETIN COMMUNAUTAIRE, n° spécial PLUi, diffusion 12000 ex. sur tout le territoire, avec info pour inscription



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FORUM CITOYEN

3 dates au choix pour participer à la concertation
Votre avis compte

LUNDI 30 JANVIER à Bapaume
19h Mairie de Bapaume - 36, place Faidherbe

LUNDI 13 FÉVRIER à Bertincourt
19h Salle des fêtes de Bertincourt - 5bis, rue de l'Hérault

MERCREDI 15 FÉVRIER à Croisilles
19h Salle des fêtes de Croisilles - Grand'Place

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
5, rue Neuve CS 30002
62452 BAPAUME Cedex
tél : 03 21 59 17 17
e-mail : urba@cc-sudartois.fr

www.cc-sudartois.fr



intercommunal :
lancée !

Le forum citoyen qui a été tenu au Bapaume était le premier, mais sera le dernier !
Deux autres forums sont prévus sur le territoire.
afin d'avoir VOTRE AVIS :

- le 13 janvier à Bertincourt
- le 15 février à Croisilles
- le 30 janvier à Bapaume

Comment faire ?

- Inscription sur place. Plus d'infos, passeurs locaux
- Par téléphone au 03 21 59 17 17
- Par mail à urba@cc-sudartois.fr



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT URBAIN

- ▶ Caractéristiques socio-démographiques
- ▶ Caractéristiques de l'habitat
- ▶ Caractéristiques économiques
- ▶ Déplacement / mobilité

FORUM CITOYEN



► Le compte foncier

- Le décompte des surfaces ouvertes à l'urbanisation future tient-il compte des surfaces répertoriées en « dents creuses » dans les secteurs déjà bâtis ?
- Quelle est la consommation de terrains sur notre territoire pour le canal Seine-Nord ?
- Les surfaces ouvertes à l'urbanisation définies dans le compte foncier sont-elles définitives ? Peut-on les adapter pour accueillir une entreprise qui aurait besoin d'une très grande surface d'implantation par exemple ?

► La constructibilité dans les « dents creuses »

- Par qui et comment sont déterminées ces « dents creuses » ?
- Que représentent-elles ? Doivent-elles avoir une surface minimale ?
- Le traitement des « dents creuses » ne peut pas être le même dans chaque commune. Chaque cas est particulier.
- Il faut vérifier la constructibilité de ces parcelles : possibilité d'un raccord au réseau, densité, hauteur et implantation en fonction des constructions voisines, limitation des surfaces imperméabilisées.

ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

▶ La fiscalité sur les terrains constructibles

- Peut-il y avoir des taxes sur les terrains vacants urbanisables pour inciter le propriétaire à construire ?

▶ Les projets d'intérêt général

- Comment sont pris en compte les projets d'intérêt général dans le PLUi (type canal Seine-Nord) ?
- Les propriétaires fonciers concernés par ces projets seront contraints de vendre.

▶ La circulation des poids-lourds

- En raison des péages autoroutiers, on constate un report de trafic des poids lourds sur le réseau secondaire. Si le PLUi prévoit des aires de stationnement sur le territoire, peut-il aussi agir sur la limitation du trafic de transit dans les bourgs ruraux ?

▶ La concurrence territoriale

- Les territoires voisins peuvent être des territoires concurrents. Arras concurrence le Sud-Artois, c'est le cas pour Artois Pôle (zone d'activité d'Arras) qui accueille des entreprises reconnues (Haagen Daz).
- Notre territoire doit trouver les moyens d'être attractif au niveau résidentiel, en valorisant des centres d'intérêt, en développant des équipements et des services.

► La concurrence territoriale (suite)

- L'attractivité de Cambrai et d'Arras est certaine pour l'installation des ménages en raison des services offerts et de leur facilité d'accès (équipement, lycée, clinique, médiathèque).
- On peut même étendre l'attractivité commerciale des territoires voisins, à Péronne et à Hénin-Beaumont (grand pôle commercial, cinéma), en raison des facilités d'accès, à 20 minutes à peine en voiture depuis la CCSA.
- Il faut attirer les cadres. Des entreprises de Lille qui souhaitent s'étendre pourrait venir s'implanter à Bapaume. Mais notre territoire est-il intéressant pour leurs salariés ?
- Un prix de l'immobilier plus bas pourrait être un argument. Les prix actuels sont trop proches de ceux d'Arras ou de Cambrai.
- Les logements vacants à Cambrai depuis le départ des militaires sont aussi une offre qui concurrence notre territoire.
- La population âgée quitte le territoire pour aller habiter en centre ville (Arras, Cambrai).
- Dans nos bourgs, il faudrait proposer une offre de logements pour attirer une catégorie plus jeune.
- Il faut agir pour sauvegarder les commerces de proximité et lutter contre leur fermeture. Exemple de fermetures de Boulangerie à Frémicourt et Beugny.



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CADRE DE VIE

- ▶ Environnement
- ▶ Paysage et urbanisme, patrimoine
- ▶ Agriculture
- ▶ Déplacement / mobilité douce

FORUM CITOYEN



► Environnement : énergies renouvelables

- Les éoliennes devraient être regroupées dans des endroits précis plutôt que de les éparpiller sur le territoire (impacts sur le paysage). Le long des grands axes structurants de communication ou du projet du canal Seine-Nord sont aussi des possibilités d'implantation.
- Le bénéfice de la production en électricité des éoliennes préoccupe. Les éoliennes présentes sur le territoire de la CCSA doivent en priorité alimenter les communes qui les accueillent.
- Des panneaux solaires pourraient être disposés sur les toits des hangars des exploitations agricoles ou sur les bâtiments administratifs. La question de la rentabilité de ces installations et de leur entretien est néanmoins soulevée.
- Multiplier les sources d'énergie renouvelable et ne pas miser seulement sur les énergies éoliennes.

► Environnement : trame verte et bleue

- S'il y a une nécessité de renforcer la trame verte et bleue sur le territoire, cela ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture. Il faut penser à la cohérence entre les continuités écologiques et les exploitations agricoles, indispensables à l'économie du territoire.

▶ **Paysage : espaces verts**

- Replanter des haies bocagères en bordure des exploitations agricoles, en concertation avec le milieu agricole (ne pas leur imposer).
- Profiter du projet du canal Seine-Nord pour replanter des arbres et des haies.

▶ **Agriculture**

- Une attention toute particulière doit être donnée aux interfaces entre le milieu agricole et les secteurs urbanisés, dans une logique d'apaisement des relations entre les habitants et les agriculteurs.
- Les dessertes agricoles doivent être repensées pour diminuer les temps de parcours et limiter le plus possible les croisements de flux entre les agriculteurs et les habitants. La localisation des lieux de dépôt de betteraves pose aussi question.

▶ **Morphologie urbaine**

- Préserver au maximum l'identité rurale des communes à laquelle les habitants sont très attachés.
- Il est important de garder des espaces d'aération au sein des secteurs urbanisés. Des dents creuses pourraient être utilisées pour développer des espaces verts (ne pas les combler systématiquement).

► Patrimoine

- Constat selon lequel de nombreuses églises sont très peu utilisées. La diversification de leurs usages ou leur réhabilitation permettraient de protéger "les clochers" présents sur le territoire.
- Préserver certains corps de fermes qui font partie intégrante du patrimoine de la CCSA.

► Chemins et randonnée

- Aujourd'hui, les randonnées se résument essentiellement à des petites balades autour des villages. On pourrait créer des parcours plus longs qui relieraient les villages entre eux.
- Utiliser le projet du canal Seine-Nord pour y développer des circuits de balade et de randonnée.
- Développer des circuits de randonnée le long des chemins de fer désaffectés.
- Embellir les parcours de randonnée (travail sur la végétation). Le coût d'entretien interroge cependant.

La Communauté de Communes du Sud-Artois élabore son
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU i)



FORUM CITOYEN

COMPTE RENDU des ateliers du 15 février 2017
à CROISILLES



PARTICIPATION

► Participation : 27 personnes, dont 4 maires

- ATELIER 1 – Développement urbain : **14 personnes**
- ATELIER 2 – Cadre de vie : **13 personnes**

► Durée et déroulement

- INTRODUCTION, 15 min.
- TRAVAIL EN GROUPE (2 ateliers), 1h 15 min.
- RESTITUTION EN PLENIERE, 30 min.

► Mobilisation et information

- SITE INTERNET, annonce sur le site de la CCSA et relais sur les sites de certaines communes
- AFFICHAGE, affiche A3 dès mi janvier dans les communes
- ARTICLES, Voix du Nord début février, Sud Artois Magazine 04/02
- BULLETIN COMMUNAUTAIRE, n° spécial PLUi, diffusion 12000 ex. sur tout le territoire, avec info pour inscription



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FORUM CITOYEN

3 dates au choix pour participer à la concertation
Votre avis compte

LUNDI 30 JANVIER à Bapaume
19h Mairie de Bapaume - 36, place Faidherbe

LUNDI 13 FÉVRIER à Bertincourt
19h Salle des fêtes de Bertincourt - 5bis, rue de l'Hérault

MERCREDI 15 FÉVRIER à Croisilles
19h Salle des fêtes de Croisilles - Grand'Place

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
5, rue Neuve CS 30002
62452 BAPAUME Cedex
tél : 03 21 59 17 17
e-mail : urba@cc-sudartois.fr

www.cc-sudartois.fr



Intercommunal : lancée !

Le forum citoyen qui a été tenu au Bapaume était le premier, mais sera le dernier ! Deux autres forums sont prévus sur le territoire.

Comment faire ?

- Inscription sur le site internet : www.cc-sudartois.fr
- Par téléphone au 03 21 59 17 17
- Par mail à urba@cc-sudartois.fr



FORUM CITOYEN – COMPTE RENDU DES ATELIERS DU 15/02/17 à CROISILLES

La Communauté de Communes du Sud-Artois élabore son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT URBAIN

- ▶ Caractéristiques socio-démographiques
- ▶ Caractéristiques de l'habitat
- ▶ Caractéristiques économiques
- ▶ Déplacement / mobilité

FORUM CITOYEN



ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

► La population à accueillir sur le territoire

- Il faut développer et diversifier l'offre d'habitat pour rééquilibrer les catégories socio-professionnelles présentes sur notre territoire.
- Se donner les moyens à travers le PLUi d'attirer les catégories supérieures. Le nombre de foyer payant des impôts est en forte diminution sur le territoire. Il faut enrayer ce phénomène.
- Notre territoire peut-il attirer les jeunes ? Ne sont-ils pas plus attirés par la ville ? On sait que les jeunes cherchent surtout des emplois, c'est là où il y en a qu'ils s'installent finalement.
- Les logements construits à Saint-Léger et Ervillers ont permis l'installation de nouveaux ménages. Ce sont de jeunes couples avec enfants, c'est bien pour la dynamique de la CCSA, même si ces personnes travaillent à Arras.

► L'ajustement de l'offre de logement, les équilibres territoriaux

- Il faut impérativement construire sur les terrains disponibles dans les « dents creuses ». Ce sont des emplacements très intéressants pour attirer des jeunes familles.
- La répartition de l'offre de logement dans le PLUi doit tenir compte des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

▶ L'ajustement de l'offre de logement, les équilibres territoriaux (suite)

- Il y a une forte demande de bégainage. Les offres de ce type peuvent se faire sur Bapaume et les 6 bourgs les plus grands.
- Attention à ne pas transformer le territoire en bourgs et villages « dortoirs ».
- Il ne faut pas forcément privilégier la ville centre, mais plutôt les bourgs intermédiaires.

▶ La constructibilité des parcelles à bâtir

- Bien définir la densité de construction et la taille des parcelles à bâtir pour proposer des solutions en conformité avec la typologie rurale de notre territoire.
- La bonne densité : 12 maisons / Ha et non 16.
- La bonne taille des parcelles : 700 à 800 m².
- Pour définir les règles de constructibilité, il faut tenir compte des différences entre bourgs et villages.
- Les parcelles en « dents creuses » devront-elles avoir une largeur minimale (60 m) pour être considérées comme constructibles ?
- Quelles mutations sont envisagées pour les corps de ferme ? C'est un sujet à traiter dans le PLUi.

ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

▶ Les atouts du territoire pour le développement de l'habitat

- La CCSA doit se différencier de l'offre des villes concurrentes (Arras, Cambrai) et promouvoir les avantages du territoire : plus grande taille des parcelles, prix d'achat et fiscalité plus faibles.
- La proximité d'Arras reste un atout pour le nord du territoire. Les parcelles à bâtir se vendent facilement dans cette partie de la CCSA.
- La disposition des bourgs principaux et de la ville centre offre un bon équilibre et une proximité aisée pour tous les habitants. C'est un argument pour attirer les familles.
- La CCSA est reconnue comme un territoire à énergie positive.

▶ Les aides financières pour la mise en application du PLUi

- La CCSA peut-elle disposer de dotations pour financer la mise en place des projets issus de son PLUi ?
- Il existe des financements de l'Etat pour les investissements (économie d'énergie, sécurité), c'est donc possible pour certains projets induits par le PLUi.

ATELIER 1 – DÉVELOPPEMENT URBAIN

► Le développement économique

- La CCSA ne dispose pas de grande surface d'accueil pour des entreprises de 70 / 100 salariés. Le PLUi pourrait-il prévoir une offre foncière de ce type, si la demande sur le marché de l'immobilier d'entreprise est confirmée ?
- Par opposition, l'artisanat qui ne nécessite pas autant de surface, semble être très présent sur le territoire. C'est certainement un atout économique à encourager.
- Le canal Seine-Nord devient un potentiel intéressant par l'activité générée à la fois pour sa construction, mais aussi à terme, grâce à la plateforme multimodale de Marquion.
- Il faut anticiper et tirer profit de l'arrivée du canal Seine-Nord en matière d'offre de logements.
- La future gare TGV de Roeux, même un peu éloignée de notre territoire, peut être un levier de développement.



PLUi
SUD-ARTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CADRE DE VIE

- ▶ Environnement
- ▶ Paysage et urbanisme, patrimoine
- ▶ Agriculture
- ▶ Déplacement / mobilité douce

FORUM CITOYEN



► Environnement : énergies renouvelables

- Les éoliennes donnent l'impression d'être positionnées de manière anarchique, sans véritable logique. Qui pilote donc l'implantation de ces éoliennes? Est-ce que le PLUi pourra véritablement réglementer cette question ? Il serait préférable de regrouper les éoliennes dans un secteur précis.
- Utiliser les friches industrielles et les hangars des exploitations agricoles pour installer des panneaux solaires. La rentabilité financière de ces installations semble mauvaise alors comment inciter les propriétaires à franchir le cap ?
- La possibilité d'installer une usine de méthanisation est jugée intéressante (notamment au vu de l'importance de l'activité et des déchets agricoles), à condition de l'éloigner des habitations.
- La filière bois-énergie pourrait se développer en parallèle du reboisement de certains secteurs.

► Environnement : érosion des sols

- Les zones soumises à des risques d'érosion des sols, d'affaissement ou d'effondrement pourraient être sécurisées par l'implantation d'arbres et de haies.

▶ Identité du territoire

- L'identité rurale du territoire est clairement affirmée. On ne considère pas l'agriculture comme une nuisance. Elle est partie prenante du territoire et lui confère son caractère.
- Renforcer le lien entre les habitants et l'agriculture du territoire (ex : développement de circuits courts de distribution, ventes à la ferme...).

▶ Paysage

- Certains estiment que le territoire de la CCSA n'est plus un territoire bocager et qu'il n'a pas forcément vocation à le redevenir. Pour d'autres, il est important de conserver les haies bocagères existantes et d'en replanter notamment autour des noyaux urbains pour ne pas nuire aux exploitations agricoles.

▶ Morphologie urbaine

- Il est fait état d'une faible pression démographique et urbaine, d'où la possibilité de donner une vocation paysagère à certaines dents creuses tout en gardant la possibilité de les combler en fonction des besoins à venir.
- Renforcer les polarités urbaines et les petites centralités existantes en privilégiant le développement des villes/villages « noyau », par opposition aux villes/villages « rue » ou « étoile ».

ATELIER 2 – CADRE DE VIE

▶ Patrimoine

- Le fait qu'un seul édifice soit protégé au titre des monuments historiques étonne (l'église Notre Dame de Rocquigny). Cependant, il y a un refus de vouloir imposer des règles de protection du patrimoine trop contraignantes. Il est préférable de laisser à la charge de chaque propriétaire le soin de préserver les éléments du patrimoine leur appartenant.

▶ Agriculture

- Il est demandé que le milieu agricole soit véritablement écouté par la CCSA. La méthode de concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLUI devrait être ajustée pour laisser plus de temps aux entretiens individuels.

▶ Développement des mobilités douces

- Pour développer les mobilités douces, il est conseillé d'optimiser les réseaux de voirie existants, de les baliser et de les signaler davantage.
- L'idée de développer des liens entre les réseaux de randonnée existants est pertinente. Les circuits de randonnée sont actuellement trop fragmentés.



Communauté de Communes du Sud-Artois

COMPTE-RENDU DE REUNION



Opération :	Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCSA	CR n°	29
Objet de la réunion :	Réunions publiques sur le PADD		
Date & lieu :	15 février et 22 février 2018	Bucquoy, Croisilles, Bapaume et Bertincourt	
Rédacteur :	Benjamin Vandewalle-José Dinnat-Eric Anciaux	Nbr de page :	
Diffusé le :			

Ordre du jour :

- **Rappeler la procédure de PLUi.**
- **Présenter les grands enjeux du territoire et le scénario de développement choisi.**
- **Exposer les 3 axes et les orientations proposées pour le développement du territoire du Sud-Artois à l'horizon des 20 prochaines années.**

Verdi Conseil

SIEGE SOCIAL : 80 rue de Marcq - CS 90049 - 59441 Wasquehal Cedex - Tél. 03 28 09 92 00 - Fax 03 28 09 92 01 - verdiconseil@verdi-ingenierie.fr
Agence Pas-de-Calais : Rue Blériot, Eleu dit Leauwette - CS 20061 - 62302 Lens Cedex - Tél. 03 21 78 55 22 - Fax 09 72 13 45 62

www.verdi-ingenierie.com




	Sujets abordés	Action	
		Date	Concerne
1	<p>15 février 2018 : Bucquoy (9 habitants présents dont Mme Mikolajczak, M. Audegond, M. Ficheux, Mme Guéry de Courcelles-le-Comte).</p> <p>Les points suivants ont été abordés par les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pôle d'appui rural de Vaulx-Vraucourt et la possibilité de fusionner Croisilles et Vaulx-Vraucourt en un seul pôle. - La définition de l'agriculture durable. - L'objectif en termes de croissance démographique et de construction de logements, qui semble ambitieux. - Des réflexions sur la fusion des communes. - Sur le Canal Seine-Nord Europe : quel devenir pour le tracé de l'ancien canal ? - Quelle traduction réglementaire pour l'accompagnement au développement du numérique ? - Pourquoi encadrer les éoliennes ? - Afficher le nom des communes, si possible. - Mr Ficheux s'étonner qu'il ne soit pas évoqué les fusions de communes, sujet selon lui à mettre en réflexion sur le territoire - proposer d'inscrire dans le PADD le pôle semencier d'Achiet-le-Grand et le pôle de plants de pommes de terre de Gomiécourt, de manière à conforter ces pôles officiellement - évoquer le Canal Seine-Nord Europe (Mr Ficheux aurait des infos sur le fait qu'il va se faire) et sa valorisation d'un point de vue tourisme et loisirs. - Pour Mr Ficheux, les communes de Bertincourt-Hermies devraient constituer un seul pôle, tout comme Croisilles-Vaulx-Vraucourt. 		
2	<p>15 février 2018 : Croisilles (22 habitants présents dont Messieurs Cotel, Dué, Lefort, Blondel, Visentin)</p> <p>Les points suivants ont été abordés par les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le planning (la procédure sera-t-elle finie dans les temps indiqués ?) et la date d'entrée en application du PLUi. - Le Canal Seine-Nord Europe va-t-il se réaliser ? - Comment financer les projets inscrits dans le PLUi, quand on connaît le coût du futur Canal SNE ? - La prise en compte de la santé et des déserts médicaux (thématique à priori peu retranscrite dans les enjeux) ? Et comment les projets peuvent se développer avant l'entrée en application du futur PLUi ? - La possibilité d'implanter des services/équipements dans les zones rurales ? - La possibilité pour les citoyens de consulter les documents (zonage notamment) et de s'exprimer sur ceux-ci ? en réponse, il est précisé qu'il y aura de la concertation sur le volet réglementaire en 2018 et une enquête publique en 2019. 		
3	<p>22 février 2018 : Bertincourt (7 habitants présents)</p> <p>Les points suivants ont été abordés par les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La possibilité pour les citoyens de consulter les documents (zonage notamment) et de s'exprimer sur ceux-ci ? en réponse, il est précisé qu'il y aura de la concertation sur le volet réglementaire en 2018 et une enquête publique en 2019. - La possibilité d'implanter des services/équipements dans les zones rurales ? - Comment encadrer le développement des éoliennes ? - Quelles communes disposeront de zones AU ? - Possibilité de construire en second rideau ? - Tourisme à développer sur le territoire. - Débat sur le développement du THD sur le territoire (adhésion au syndicat régional). - Questionnements sur la répartition de l'enveloppe foncière. 		

4	<p>22 février 2018 : Bapaume (25 habitants présents) Réunion présidée par Mr Cottel, avec l'appui de Verdi (J Dinnat et E Anciaux) Les points suivants ont été abordés par les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Quelle est la possibilité de consulter les associations dans le cadre de la définition des OAP et plus particulièrement celles dans l'économie sociale et solidaire ?- Comment développer l'auto partage sur le territoire de la CCSA et également comment améliorer le déplacement des personnes âgées sur le territoire ?- Questionnements sur la répartition entre le locatif et l'accession à la propriété dans les objectifs de création de logements du PADD.- La CCSA a-t-elle l'intention de développer des mini réseaux de chaleur sur des projets ou pour des équipements ?- Une personne précise que toutes ces mesures liées au développement durable sont déjà en application dans d'autres pays nordiques (éolien, pistes cyclables, ...).- Les sujets sont importants et c'est bien d'en parler mais le projet de Canal Seine-Nord Europe va-t-il se réaliser ? Et la gare d'Achiet le Grand va-t-elle être conservée ?- La densification des centres bourgs ne doit pas être systématique car les espaces libres ou dents creuses dans les villages peuvent avoir des autres fonctions. Ils peuvent rester inconstructibles, par exemple, pour assurer la gestion des zones humides ou des espaces de respiration autour des ICPE.		
---	--	--	--

Bapaume : deux arrivées pour le nouveau service urbanisme du Sud-Artois

La Voix du Nord | 20/08/2015

 Marie-Madeleine Boissy (à gauche) et Nathanaelle Laharrague ont intégré la CCSA.

Marie-Madeleine Boissy (à gauche) et Nathanaelle Laharrague ont intégré la CCSA. - VDN

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) pour les autorisations d'urbanisme, la communauté de communes du Sud-Artois (CCSA) intègre depuis le 1er juillet une nouvelle entité, l'urbanisme opérationnel, qui marque la fin de la mise à disposition gratuite aux communes des services de l'État. Ce nouveau service commun mutualisé concerne actuellement les 25 communes (sur 58) de la CCSA couvertes par un PLU ou un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Les autres en dépendront quand elles intégreront le PLUI du Sud-Artois, prescrit le 11 juin 2015.

Marie-Madeleine Boissy, instructrice encadrante, et Nathanaelle Laharrague, instructrice en autorisation des droits des sols, œuvrent dans le nouveau service. Originaires de la Somme, Marie-Madeleine Boissy a travaillé dix-huit ans durant dans la fonction d'État, dont quatre à la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) d'Amiens, où elle assurait l'instruction, avant d'être, un an durant, chargée d'études à la DDTM du Pas-de-Calais à Arras.

Pour sa part, Nathanaelle Laharrague, originaire de l'Artois, a travaillé sept ans pour une association de Loos-en-Gohelle ayant en charge les aides financières de l'ANAH (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat), avant de s'occuper pendant un an de l'OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat) du Ternois.

Contact : CCSA, tél. : 03 21 59 17 17.

PUBLICITÉ

American Gods. Le Spectaculaire n'attend pas.

La bataille des dieux, disponible dès maintenant sur Amazon Prime Video.

(https://ad.doubleclick.net/ddm/trackclk/N624.1921831INVIBES/B22750810.247387365;dc_t
timestamp)



ntenant

(https://ad.doubleclick.net/ddm/trackclk/N624.1921831INVIBES/B22750810.247387365;dc_t
[timestamp])

Inspired by (<http://www.invibes.com/>)  invibes

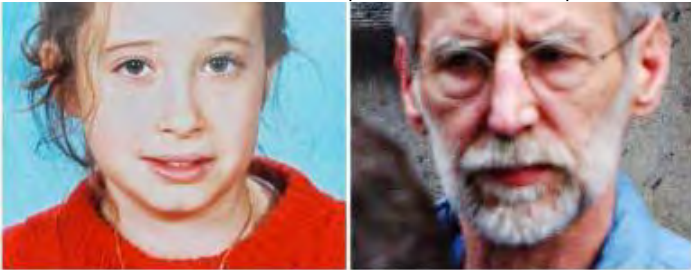
L'info en continu

MÉTÉO
Lille

Aujourd'hui
19° 

Demain
23° 





[\[/592778/article/2019-06-03/des-declarations-de-michel-fourniret-relancent-l-enquete\]](#)

Disparition d'Estelle Mouzin 03/06/2019

[Des déclarations de Michel Fourniret relancent l'enquête \(/592778/article/2019-06-03/des-declarations-de-michel-fourniret-relancent-l-enquete\)](#)

770 partages   



[\[/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\]](#)

ENQUÊTE

[La commission sur les abus sexuels dans l'Église lance un appel à témoins inédit \(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\)](#)



Croisilles: Plan local d'urbanisme: vous avez la parole!

La Communauté de communes du Sud Artois a choisi d'associer les habitants en leur proposant de participer à un forum citoyen. Ils pourront faire part de leur avis et participer à l'élaboration du document qui va façonner l'aménagement local.

La Voix du Nord | 03/02/2017



Quels aménagements pour demain dans le secteur ? Un forum citoyen donne la parole aux habitants.

Depuis juin 2016, la Communauté de communes s'est lancée dans la mise en œuvre d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) couvrant les 64 communes. Ce document encadrera l'usage du sol, notamment ce que l'on peut construire, où et comment. Il traitera aussi du cadre de vie et des projets qui verront le jour à l'horizon des quinze prochaines années.

Les habitants sont invités au forum citoyen qui aura lieu le 15 février, à 19 h, à la salle des fêtes de Croisilles. Pour s'inscrire, s'adresser au service urbanisme de la com de com au 03 21 59 17 17 ou...

[Pour lire la suite de cet article :](#)

Abonnez-vous à partir de 1€ à notre offre numérique.

Sans engagement de durée.

[EN PROFITER \(HTTPS://LAVOIXDUNORD-ESPACE-ABONNEMENT.LAVOIX.COM/PRIMO-INSCRIPTION-VDN?MEDIUM=OFFRE&SOURCE=ARTICLE_TRONQUE&CAMPAIGN=LANCEMENT-1€\)](https://lavoixdunord-espace-abonnement.lavoix.com/PRIMO-INSCRIPTION-VDN?MEDIUM=OFFRE&SOURCE=ARTICLE_TRONQUE&CAMPAIGN=LANCEMENT-1€)

Ou visionnez une publicité de 30 secondes.

[REGARDER LA VIDÉO](#)

Vous êtes déjà abonné ou inscrit ?

[Connectez-vous \(https://login.lavoix.com/html/login?unitId=lavoixdunord_www_prod&returnPage=http://www.lavoixdunord.fr/113677/article/2017-02-03/plan-local-d-urbanisme-vous-avez-la-parole\)](https://login.lavoix.com/html/login?unitId=lavoixdunord_www_prod&returnPage=http://www.lavoixdunord.fr/113677/article/2017-02-03/plan-local-d-urbanisme-vous-avez-la-parole)

Ailleurs sur le web

(https://servedby.flashtalking.com/click/2/107275;3735415;50126;211;0/?ft_width=1&ft_height=1&url=23095995)

Classe A : à partir de 290€/mois (1)

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(https://servedby.flashtalking.com/click/2/107275;3735415;50126;211;0/?ft_width=1&ft_height=1&url=23095995)

(http://condian-subilled.com/4d82a5c3-7037-4fda-9db8-3980fee1b586?campaign_item_id=124247274&campaign_id=1315714&site=lavoixdunord-web)

A Paris, les ventes de cette douchette explosent !

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(http://condian-subilled.com/4d82a5c3-7037-4fda-9db8-3980fee1b586?campaign_item_id=124247274&campaign_id=1315714&site=lavoixdunord-web)

(https://servedby.flashtalking.com/click/2/107275;3735407;50126;211;0/?ft_width=1&ft_height=1&url=23095987)

Classe C Berline : une sportivité fulgurante et une silhouette expressive

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(https://servedby.flashtalking.com/click/2/107275;3735407;50126;211;0/?ft_width=1&ft_height=1&url=23095987)

A lire aussi sur La Voix du Nord

(https://lavdn.lavoixdunord.fr/583738/article/2019-05-16/seuls-trois-people-ont-fait-le-deplacement-pour-les-obseques-de-l-actrice?clic=Taboola_internal)

Mort d'Anémone: Seuls trois people ont fait le déplacement pour les obsèques de l'actrice

La Voix du Nord

(https://lavdn.lavoixdunord.fr/583738/article/2019-05-16/seuls-trois-people-ont-fait-le-deplacement-pour-les-obseques-de-l-actrice?clic=Taboola_internal)

<https://www.lavoixdunord.fr/113677/article/2017-02-03/plan-local-d-urbanisme-vous-avez-la-parole>

(https://www.360m2.fr/actualite/acheter/achat-immobilier-la-signature-devant-le-notaire?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)

Achat immobilier : la signature devant le notaire

360m2

(https://www.360m2.fr/actualite/acheter/achat-immobilier-la-signature-devant-le-notaire?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)

(https://www.lavoixdunord.fr/589637/article/2019-05-27/une-adolescente-victime-d-une-agression-sexuelle-dans-le-train?clik=Taboola_internal)

Douai - Une adolescente victime d'une agression sexuelle dans le train

La Voix du Nord

(https://www.lavoixdunord.fr/589637/article/2019-05-27/une-adolescente-victime-d-une-agression-sexuelle-dans-le-train?clik=Taboola_internal)

L'info en continu

MÉTÉO
Lille

Aujourd'hui

19° 

Demain

23° 



[\(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\)](#)

Enquête 15 MINUTES

[La commission sur les abus sexuels dans l'Église lance un appel à témoins inédit \(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\)](#)

f  



[\(/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des\)](#)

Humoristes 24 MINUTES

Kheiron dément être derrière CopyComic, le compte qui dénonce les plagiats des comiques (/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des)



SUD ARTOIS: Des forums citoyens pour définir le plan local d'urbanisme intercommunal du territoire

Lundi soir, une quarantaine de sud-artésiens venus d'une douzaine de communes de la Communauté de communes du sud-Artois (CCSA) ont eu l'opportunité de donner leur avis au cours d'un forum citoyen tenu à l'espace Isabelle-de-Hainaut.

La Voix du Nord | 04/02/2017



Les Sud-Artésiens ont apprécié de pouvoir se projeter dans le devenir de leur territoire.

Depuis le mois de juin 2016, la CCSA s'est lancée dans la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) couvrant les 64 communes du territoire. Ce document, qui encadrera l'usage du sol (ce que l'on peut construire, où et comment), traitera également du cadre de vie propre au territoire et des projets qui verront le jour à l'horizon des dix à quinze prochaines années. Développement urbain et cadre de vie étaient les deux thèmes « étudiés » par atelier lors de cette réunion. Parmi les propositions qui seront remontées aux élus de la CCSA, on retiendra une demande de formation...

[Pour lire la suite de cet article :](#)

Abonnez-vous à partir de 1€ à notre offre numérique.

Sans engagement de durée.

[EN PROFITER \(HTTPS://LAVOIXDUNORD-ESPACE-ABONNEMENT.LAVOIX.COM/PRIMO-INSCRIPTION-VDN?MEDIUM=OFFRE&SOURCE=ARTICLE_TRONQUE&CAMPAIGN=LANCEMENT-1€\)](https://lavoixdunord-espace-abonnement.lavoix.com/PRIMO-INSCRIPTION-VDN?MEDIUM=OFFRE&SOURCE=ARTICLE_TRONQUE&CAMPAIGN=LANCEMENT-1€)

Ou visionnez une publicité de 30 secondes.

[REGARDER LA VIDÉO](#)

Vous êtes déjà abonné ou inscrit ?

[Connectez-vous \(https://login.lavoix.com/html/login?unitId=lavoixdunord_www_prod&returnPage=http://www.lavoixdunord.fr/114133/article/2017-02-04/des-forums-citoyens-pour-definir-le-plan-local-d-urbanisme-intercommunal-du\)](https://login.lavoix.com/html/login?unitId=lavoixdunord_www_prod&returnPage=http://www.lavoixdunord.fr/114133/article/2017-02-04/des-forums-citoyens-pour-definir-le-plan-local-d-urbanisme-intercommunal-du)

Ailleurs sur le web

(https://servedby.flashtalking.com/click/2/107275;3735415;50126;211;0/?ft_width=1&ft_height=1&url=23095995)

Classe A : à partir de 290€/mois (1)

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(https://servedby.flashtalking.com/click/2/107275;3735415;50126;211;0/?ft_width=1&ft_height=1&url=23095995)

(http://condian-subilled.com/4d82a5c3-7037-4fda-9db8-3980fee1b586?campaign_item_id=124247274&campaign_id=1315714&site=lavoixdunord-web)

A Paris, les ventes de cette douchette explosent !

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(http://condian-subilled.com/4d82a5c3-7037-4fda-9db8-3980fee1b586?campaign_item_id=124247274&campaign_id=1315714&site=lavoixdunord-web)

(http://go.consoblogger.com/url.php?campaign_id=12309&aff_id=5883&source=C001_ttr402_img049c&utm_term=lavoixdunord-web)

Surplus de smartphones vendus jusqu'à -80%

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(http://go.consoblogger.com/url.php?campaign_id=12309&aff_id=5883&source=C001_ttr402_img049c&utm_term=lavoixdunord-web)

A lire aussi sur La Voix du Nord

(https://lavdn.lavoixdunord.fr/583738/article/2019-05-16/seuls-trois-people-ont-fait-le-deplacement-pour-les-obseques-de-l-actrice?clic=Taboola_internal)

Mort d'Anémone: Seuls trois people ont fait le déplacement pour les obsèques de l'actrice

La Voix du Nord

(https://lavdn.lavoixdunord.fr/583738/article/2019-05-16/seuls-trois-people-ont-fait-le-deplacement-pour-les-obseques-de-l-actrice?clic=Taboola_internal)

<https://www.lavoixdunord.fr/114133/article/2017-02-04/des-forums-citoyens-pour-definir-le-plan-local-d-urbanisme-intercommunal-du>

(https://www.360m2.fr/actualite/acheter/acheter-en-viager?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)

Acheter en viager

360m2

(https://www.360m2.fr/actualite/acheter/acheter-en-viager?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)

(https://www.lavoixdunord.fr/589637/article/2019-05-27/une-adolescente-victime-d-une-agression-sexuelle-dans-le-train?clik=Taboola_internal)

Douai - Une adolescente victime d'une agression sexuelle dans le train

La Voix du Nord

(https://www.lavoixdunord.fr/589637/article/2019-05-27/une-adolescente-victime-d-une-agression-sexuelle-dans-le-train?clik=Taboola_internal)

L'info en continu

MÉTÉO
Lille

Aujourd'hui

19° 

Demain

23° 



[\(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\)](#)

Enquête 9 MINUTES

[La commission sur les abus sexuels dans l'Église lance un appel à témoins inédit \(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\)](#)

f  



[\(/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des\)](#)

Humoristes 18 MINUTES

Kheiron dément être derrière CopyComic, le compte qui dénonce les plagiats des comiques (/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des)



SUD ARTOIS: Quel visage aura-il dans vingt ans ?

Les élus sortent la carte et le territoire

Ils ne seront, pour la plupart, plus aux commandes en 2037. C'est pourtant à eux d'imaginer aujourd'hui ce Sud Artois virtuel et d'en faciliter les desseins à travers un Plan d'urbanisme intercommunal, obligatoire et unifié pour 2020. Voici la « table des lois », qui sera négociée avec chaque village.



[Fabien Bidaud \(/155823/dpi-authors/fabien-bidaud\)](#) | 04/02/2018 12h30



L'essor économique souhaité (1 500 emplois en plus en vingt ans) sera plus difficile à atteindre si le canal Seine Nord ne se fait pas... Ici le canal du nord, à Hermies. PHOTO PASCAL BONNIERE - VDNPQR

3 810 habitants en plus

En vingt ans, les élus de la communauté de communes, aidés par le cabinet Verdi qui a réalisé une étude, tablent sur une augmentation de 12,5 % de la population à l'échelle des 64 communes du Sud Artois (CCSA). Elle passerait de 27 590 habitants à 31 400. « *Une progression soutenue* », estime Jean-Jacques Cottel, président de la CCSA. Bapaume absorberait le plus gros avec 690 logements en plus ; les pôles relais (Croisilles,...

[Pour lire la suite de cet article :](#)

Abonnez-vous à partir de 1€ à notre offre numérique.

Sans engagement de durée.

[EN PROFITER \(HTTPS://LAVOIXDUNORD-ESPACE-ABONNEMENT.LAVOIX.COM/PRIMO-INSCRIPTION-VDN?MEDIUM=OFFRE&SOURCE=ARTICLE_TRONQUE&CAMPAIGN=LANCEMENT-1€\)](https://lavoixdunord-espace-abonnement.lavoix.com/PRIMO-INSCRIPTION-VDN?MEDIUM=OFFRE&SOURCE=ARTICLE_TRONQUE&CAMPAIGN=LANCEMENT-1€)

Ou visionnez une publicité de 30 secondes.

[REGARDER LA VIDÉO](#)

Vous êtes déjà abonné ou inscrit ?

[Connectez-vous \(https://login.lavoix.com/html/login?unitId=lavoixdunord_www_prod&returnPage=http://www.lavoixdunord.fr/310981/article/2018-02-04/quel-visage-aura-il-dans-vingt-ans-les-elus-sortent-la-carte-et-le-territoire\)](https://login.lavoix.com/html/login?unitId=lavoixdunord_www_prod&returnPage=http://www.lavoixdunord.fr/310981/article/2018-02-04/quel-visage-aura-il-dans-vingt-ans-les-elus-sortent-la-carte-et-le-territoire)

Ailleurs sur le web

(https://servedby.flashtalking.com/click/2/107275;3735415;50126;211;0/?ft_width=1&ft_height=1&url=23095995)

Classe A : à partir de 290€/mois (1)

[|] Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(https://servedby.flashtalking.com/click/2/107275;3735415;50126;211;0/?ft_width=1&ft_height=1&url=23095995)

(http://condian-subilled.com/4d82a5c3-7037-4fda-9db8-3980fee1b586?campaign_item_id=124247274&campaign_id=1315714&site=lavoixdunord-web)

A Paris, les ventes de cette douchette explosent !

[|] Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(http://condian-subilled.com/4d82a5c3-7037-4fda-9db8-3980fee1b586?campaign_item_id=124247274&campaign_id=1315714&site=lavoixdunord-web)

(http://go.consoblogger.com/url.php?campaign_id=11693&aff_id=5083&source=C138_ttr402_img049c&utm_term=lavoixdunord-web)

Surplus de smartphones vendus jusqu'à -80%

[|] Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(http://go.consoblogger.com/url.php?campaign_id=11693&aff_id=5083&source=C138_ttr402_img049c&utm_term=lavoixdunord-web)

A lire aussi sur La Voix du Nord

(https://lavdn.lavoixdunord.fr/583738/article/2019-05-16/seuls-trois-people-ont-fait-le-deplacement-pour-les-obseques-de-l-actrice?clic=Taboola_internal)

<https://www.lavoixdunord.fr/310981/article/2018-02-04/quel-visage-aura-il-dans-vingt-ans-les-elus-sortent-la-carte-et-le-territoire>

Mort d'Anémone: Seuls trois people ont fait le déplacement pour les obsèques de l'actrice

La Voix du Nord

(https://lavdn.lavoixdunord.fr/583738/article/2019-05-16/seuls-trois-people-ont-fait-le-deplacement-pour-les-obsèques-de-l-actrice?clik=Taboola_internal)

(https://www.360m2.fr/actualite/acheter/achat-immobilier-la-signature-devant-le-notaire?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)

Achat immobilier : la signature devant le notaire

360m2

(https://www.360m2.fr/actualite/acheter/achat-immobilier-la-signature-devant-le-notaire?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)

(https://www.lavoixdunord.fr/589637/article/2019-05-27/une-adolescente-victime-d-une-agression-sexuelle-dans-le-train?clik=Taboola_internal)

Douai - Une adolescente victime d'une agression sexuelle dans le train

La Voix du Nord

(https://www.lavoixdunord.fr/589637/article/2019-05-27/une-adolescente-victime-d-une-agression-sexuelle-dans-le-train?clik=Taboola_internal)

L'info en continu

MÉTÉO
Lille

Aujourd'hui

19° 

Demain

23° 



[\(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\)](https://www.lavoixdunord.fr/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels)

Enquête 15 MINUTES

La commission sur les abus sexuels dans l'Église lance un appel à témoins inédit

(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels)





[\(/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des\)](#)

Humoristes 24 MINUTES

[Kheiron dément être derrière CopyComic, le compte qui dénonce les plagiats des comiques \(/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des\)](#)



Sud Artois: Où les éoliennes vont-elles pousser dans les vingt ans à venir ?

D'ici à la fin de l'année, la communauté de communes du Sud Artois devrait avoir adopté un plan de construction éolien. Alors que le parc pourrait tripler en vingt ans, il est nécessaire d'éditer une « table des lois » afin d'éviter les imbroglios, comme la récente affaire de Bullecourt...

Fabien Bidaud | 09/03/2018



Aujourd'hui ?

Prisées des industriels du vent, les vastes plaines du sud Artois, bien exposées et pouvant compter sur une brise régulière, dénombrent déjà une trentaine de machines. Elles sont surtout situées au nord : Hamelin-court, Saint-Léger, Ervillers, Ablainzevelle, Croisilles, Bullecourt... La collectivité n'a pas vraiment son mot à dire sur les implantations : hors **le bois d'Havrincourt**, seule zone sanctuarisée, les promoteurs peuvent engager des projets où bon leur semble....

[Pour lire la suite de cet article :](#)

Abonnez-vous à partir de 1€ à notre offre numérique.

Sans engagement de durée.

[EN PROFITER \(HTTPS://LAVOIXDUNORD-ESPACE-ABONNEMENT.LAVOIX.COM/PRIMO-INSCRIPTION-VDN?MEDIUM=OFFRE&SOURCE=ARTICLE_TRONQUE&CAMPAIGN=LANCEMENT-1€\)](https://lavoixdunord-espace-abonnement.lavoix.com/PRIMO-INSCRIPTION-VDN?MEDIUM=OFFRE&SOURCE=ARTICLE_TRONQUE&CAMPAIGN=LANCEMENT-1€)

Ou visionnez une publicité de 30 secondes.

[REGARDER LA VIDÉO](#)

Vous êtes déjà abonné ou inscrit ?

[Connectez-vous \(https://login.lavoix.com/html/login?unitId=lavoixdunord_www_prod&returnPage=http://www.lavoixdunord.fr/331624/article/2018-03-09/ou-les-eoliennes-vont-elles-pousser-dans-les-vingt-ans-venir\)](https://login.lavoix.com/html/login?unitId=lavoixdunord_www_prod&returnPage=http://www.lavoixdunord.fr/331624/article/2018-03-09/ou-les-eoliennes-vont-elles-pousser-dans-les-vingt-ans-venir)

Ailleurs sur le web

(https://www.stop-moustique.com/lampes-electriques/lampe-led-anti-moustique.html?utm_source=taboola&utm_medium=referral)

Cet appareil anti-moustique fait fureur en France !

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(https://www.stop-moustique.com/lampes-electriques/lampe-led-anti-moustique.html?utm_source=taboola&utm_medium=referral)

(https://isolation-a-1-euro.fr/inscription/?utm_source=taboola&utm_medium=referral)

Habitants région Ile-de-france, pour 1€ symbolique vos travaux de rénovation grâce à des subventions de l'Etat.

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(https://isolation-a-1-euro.fr/inscription/?utm_source=taboola&utm_medium=referral)

(https://www.clicktraceclick.com/045d2f19-af32-43f7-b009-69238e4b56da??campaign_id={campaignid}&source=lavoixdunord-web&image=http%3A%2F%2Fcdn.taboola.com%2Flibtrc%2Fstatic%2Fthumbnails%2F01b500f47f23bf5d059abd33f122e78c.jpg&header=Cette+as)

Cette astuce simplissime protégera votre ordinateur gratuitement

| Sponsorisé (https://popup.taboola.com/fr/?template=colorbox&utm_source=lavoixdunord-web&utm_medium=referral&utm_content=thun)
(https://www.clicktraceclick.com/045d2f19-af32-43f7-b009-69238e4b56da??campaign_id={campaignid}&source=lavoixdunord-web&image=http%3A%2F%2Fcdn.taboola.com%2Flibtrc%2Fstatic%2Fthumbnails%2F01b500f47f23bf5d059abd33f122e78c.jpg&header=Cette+as)

A lire aussi sur La Voix du Nord

(https://lavdn.lavoixdunord.fr/583738/article/2019-05-16/seuls-trois-people-ont-fait-le-deplacement-pour-les-obseques-de-l-actrice?clik=taboola_internal)

Mort d'Anémone: Seuls trois people ont fait le déplacement pour les obsèques de l'actrice

La Voix du Nord

(https://lavdn.lavoixdunord.fr/583738/article/2019-05-16/seuls-trois-people-ont-fait-le-deplacement-pour-les-obseques-de-l-actrice?clik=taboola_internal)

(https://www.360m2.fr/actualite/acheter/quels-avantages-pour-acheter-dans-le-neuf?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)

Quels avantages pour acheter dans le neuf ?

360m2

(https://www.360m2.fr/actualite/acheter/quels-avantages-pour-acheter-dans-le-neuf?utm_source=taboola&utm_medium=exchange)

(https://www.lavoixdunord.fr/589637/article/2019-05-27/une-adolescente-victime-d-une-agression-sexuelle-dans-le-train?clik=Taboola_internal)

Douai - Une adolescente victime d'une agression sexuelle dans le train

La Voix du Nord

(https://www.lavoixdunord.fr/589637/article/2019-05-27/une-adolescente-victime-d-une-agression-sexuelle-dans-le-train?clik=Taboola_internal)

L'info en continu

MÉTÉO
Lille

Aujourd'hui

19° 

Demain

23° 



[\(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\)](/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels)

Enquête 15 MINUTES

[La commission sur les abus sexuels dans l'Église lance un appel à témoins inédit \(/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels\)](/592997/article/2019-06-03/l-eglise-lance-un-appel-temoignages-inedit-sur-les-abus-sexuels)

f  



[\(/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des\)](/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des)

Humoristes 24 MINUTES

[Kheiron dément être derrière CopyComic, le compte qui dénonce les plagiats des comiques \(/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des\)](/592988/article/2019-06-03/kheiron-dement-etre-derriere-copycomic-le-compte-qui-denonce-les-plagiats-des-comiques)



Le plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Artois

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document élaboré par un regroupement de communes pour gérer l'occupation de l'espace et l'aménagement du territoire. Il permet de définir les surfaces consacrées à l'agriculture, de préserver les espaces naturels à protéger, de créer les surfaces nécessaires au développement de l'urbanisation. Il invite les communes à avoir une vision globale de leur territoire sur un horizon de 10 à 15 ans en prenant en compte

les transports, le développement économique, la dimension so-

ciale...

Pourquoi travailler à l'échelle intercommunale ?

Une obligation réglementaire

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 impose aux intercommunalités ayant pris la compétence en urbanisme à élaborer un PLU à l'échelle intercommunale.

Une échelle pertinente

L'évolution de nos modes de vie, de l'emploi, des mobilités engendrent des dynamiques de plus en plus complexes et des périmètres d'interrelations de plus en plus grands.

Aussi, de nombreux enjeux d'aménagement trouvent une réponse au-delà de l'échelle communale et notamment à l'échelle intercommunale, en témoigne le transfert de nombreuses compétences à la Communauté de Communes (développement économique, habitat, aménagement...).

Ainsi, nous retrouvons par exemples les enjeux suivants à l'échelle intercommunale :

■ La qualité des espaces naturels

La sensibilité des espaces connaît-elle les limites administratives ?... alors que les documents d'urbanisme se doivent d'identifier de plus en plus les espaces naturels à protéger et les continuités écologiques (logique trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement).

■ L'habitat

Peut-on aujourd'hui traiter de la question de l'habitat et notamment du logement pour tous sans envisager mixité et équilibre à une échelle intercommunale en lien avec la logique d'équipements, de mobilité ?

■ L'économie

A l'heure où la concurrence s'exacerbe entre les territoires, ne faut-il pas favoriser l'implantation de zones d'activités intercommunales avec un niveau optimal d'atouts plutôt qu'un essaimage de zones dont l'impact n'est pas aussi structurant ?

■ Les équipements

Répondre aux besoins des habitants constitue un enjeu majeur. Aussi, ne faut-il pas privilégier la création de certains équipements à l'échelle intercommunale ?... favorisant ainsi l'émergence de projets qui ne pourraient être supportés par le seul échelon communal.



Jean-Jacques COTTEL,
député-maire de Bapaume
Président de l'Intercommunalité du Sud Artois

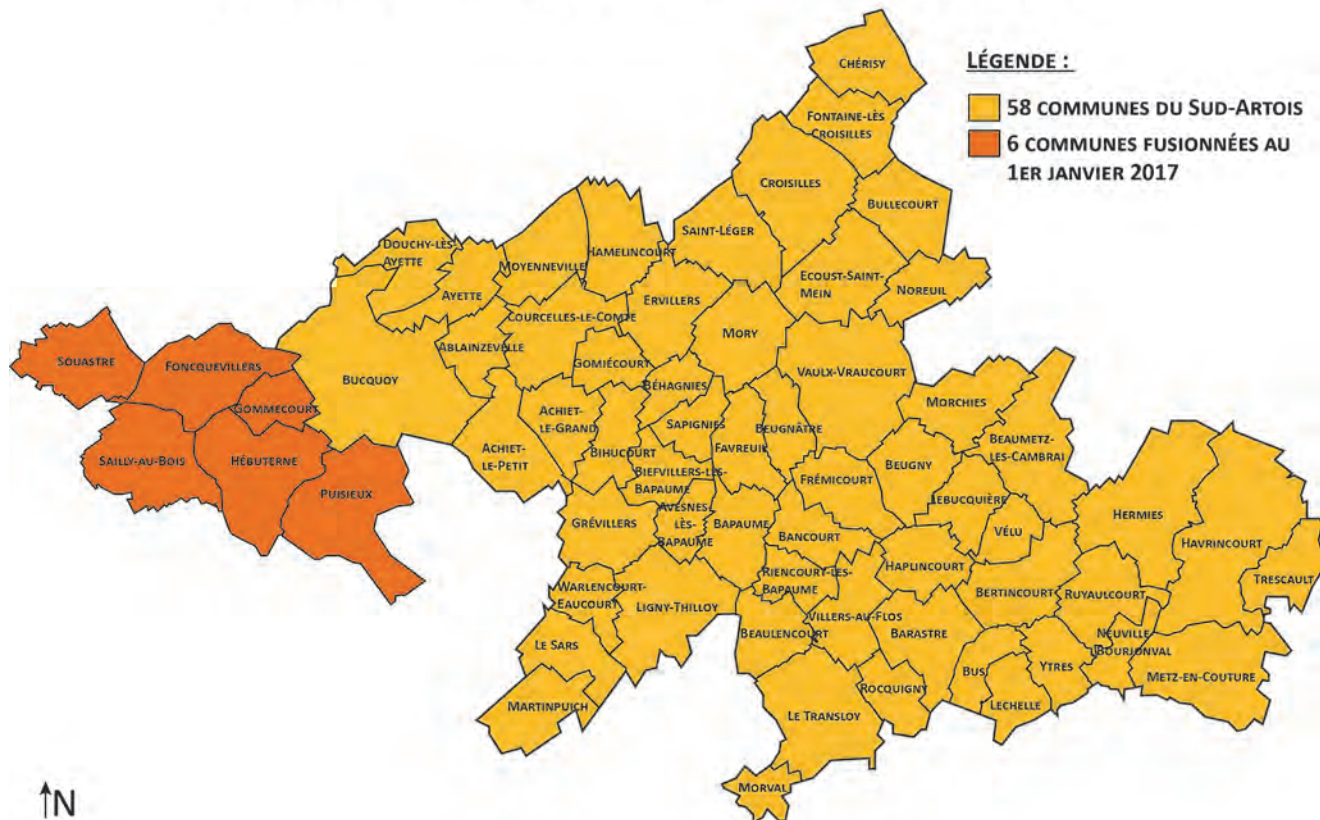


Pierre COLLE,
Maire de Bucquoy
Vice-président de l'Intercommunalité
en charge de l'Urbanisme



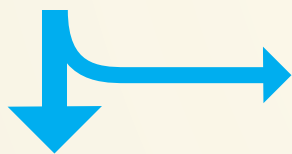
Le territoire couvert

PRÉSENTATION DES COMMUNES DU SUD-ARTOIS COUVERTES PAR LE FUTUR PLUI

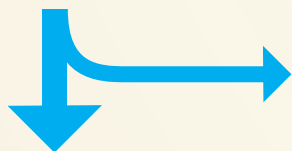


>> Procédure d'élaboration

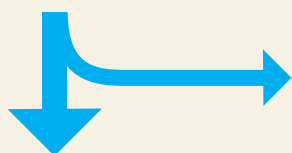
Lancement de la procédure



Arrêt projet du PLUi



Enquête publique



Approbation du PLUi

Etudes et débats sur le projet de PLUi :
Rapport de présentation
Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Orientations d'Aménagement et de Programmation
Programme d'Orientations et d'Actions
Règlement

Consultation des Personnes
Publiques Associées

Recueil de l'avis du public
Modifications éventuelles du document



Bilan
de la concertation

Les objectifs d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Tout d'abord, il s'agit d'élaborer un projet de territoire global.

Sur la base du diagnostic territorial, il présente le projet de développement et d'aménagement pour les années à venir, dans le respect des principes de développement durable.

Il permet la reconquête du tissu urbain, assure un développement maîtrisé, et préserve les espaces agricoles et naturels.

Il précise les orientations portant sur l'aménagement, le développement économique, l'habitat, les transports, les déplacements et la préservation des espaces naturels et paysagers.

De définir un outil d'organisation du cadre de vie.

Il définit les espaces urbains et leur vocation à accueillir logements, équipements, activités, infrastructures, les espaces de développement, et les espaces agricoles et naturels. Il précise des mesures spécifiques et organise les espaces publics.

Il veille à la préservation des espaces naturels et des continuités biologiques majeures, à la protection face aux risques majeurs (inondations, par exemple).

Il cadre l'instruction des permis de construire : c'est le PLUi qui détermine l'utilisation des sols, les espaces d'aménagement, les conditions de constructibilité, de stationnement...

Il définit les espaces et le patrimoine protégés à mettre en valeur.

De donner d'avantage de cohérence à l'échelle intercommunale

Plutôt que de juxtaposer une succession de documents d'urbanisme communaux, il s'agit de bâtir un projet d'ensemble coordonné et cohérent au sein duquel chaque commune de la Communauté de Communes s'inscrit, préservant ainsi les différentes entités communales. Cette réflexion permettra, à terme, d'acquérir une culture commune et de garantir la co-

hérence de l'ensemble de nos actions.

Le PLUi communautaire se substituera aux documents d'urbanisme existants. Aujourd'hui, plus de la moitié du territoire est couvert par différents documents d'urbanisme (carte communale, PLU et PLU intercommunal partiel). A l'issue de la réflexion, le territoire communautaire sera donc régi par un seul document définissant de nouvelles règles adaptées aux spécificités locales et cohérentes d'une commune à l'autre.

Et de s'orienter vers une démarche de projet

Le PLUi permet de réfléchir et décider ensemble sur des choix partagés de développement. Il va permettre de choisir et localiser les efforts publics dans l'intérêt général communautaire et de concrétiser des choix intercommunaux.

Il s'agit de construire un projet intercommunal où chaque com-

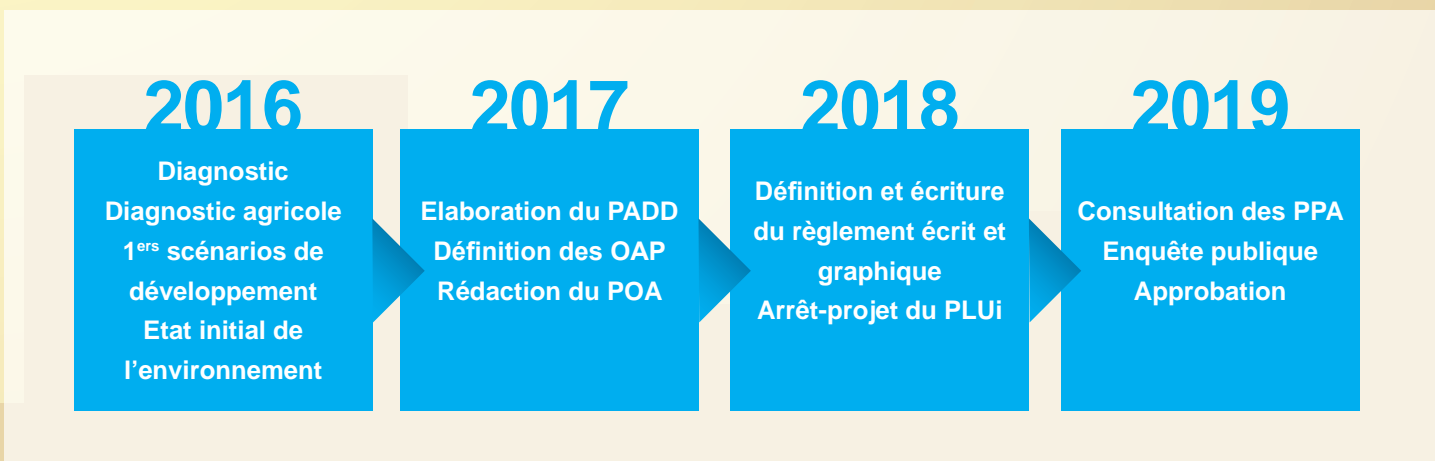
mune doit pouvoir trouver sa place.

L'intérêt d'élaborer un PLU intercommunal consistera à prendre en considération les échelles intercommunales et communales. En effet, ces deux échelles d'action ne doivent pas se confronter dans un document d'urbanisme commun, mais plutôt s'harmoniser en prenant en compte les différents enjeux identifiés. Le but est de réaliser un projet commun partagé, commun à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes, dans un objectif de développement durable, tout en identifiant les enjeux à une échelle plus locale.

Cette démarche novatrice, soutenue par les réformes réglementaires actuellement menées (loi ALUR) constitue un atout pour l'intercommunalité et permet de développer un projet de territoire à une échelle pertinente.

Il s'agit de construire un projet intercommunal où chaque commune doit pouvoir trouver sa place.

>> Quels délais de réalisation ?



La concertation du public : votre avis compte !

Afin de construire ensemble ce document, il est nécessaire de vous informer et de vous consulter tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi. Pour cela, de nombreux moyens sont mis en place :

Des registres de concertation sont à votre disposition dans chaque mairie. Vous pourrez y inscrire vos questions et remarques, à l'appui des docu-

ments mis à disposition. Des panneaux d'expositions itinérants seront mis en place à chaque étape du document.



Des réunions d'information et des ateliers participatifs avec les habitants et les acteurs du territoire (associations, professionnels...) seront organisés.



Des articles seront diffusés dans les bulletins communautaires et les journaux locaux.

Des plaquettes d'information seront distribuées toutes boîtes..

Un onglet spécifique sera créé sur le site portail de la collectivité, avec une barre d'avancement du suivi de la procédure et les documents en téléchargement.



En fin de procédure, une enquête publique sera mise en place afin de recueillir l'avis du public sur le document. Des registres d'enquête seront mis à disposition dans chaque commune, et une

commission d'enquête indépendante sera nommée pour recueillir les remarques des habitants et proposer un avis sur le projet de PLUi avant son approbation définitive

Pour toute information supplémentaire :
Communauté de Communes du Sud-Artois
5, rue Neuve - CS 30002 - 62452 BAPAUME cedex
03.21.59.17.17 – urba@cc-sudartois.fr

En juillet et en août, le patrimoine se met en scène dans le Sud-Artois !

Dimanche 17 juillet 2016

Vaulx-Vraucourt



Deux départs :
11h et 15h
« Menez l'enquête : qui a volé la broche de Madame Longueval ? »
Balade contée sur la thématique d'une investigation d'environ

1h30 effectuée par 3 comédiens de la compagnie de théâtre « L'Eléphant dans le Boa » et encadrée par une guide. La visite qui débute au pied de la mairie déambulera ensuite d'arrêts en arrêts dans le village pour en dévoiler le riche patrimoine.

Tarif : 3€ (gratuit – de 12 ans)

Info et réservation à l'Office de Tourisme du Sud-Artois : 03.21.59.89.84

Dimanche 14 août 2016

Bullecourt



Départ : 14h.
L'histoire du village de Bullecourt est intimement liée à la Première Guerre Mondiale. Complètement anéantie, classée en "zone rouge" à cause du nombre d'obus

tombés sur ses terres, la commune a su renaître de ses cendres. Afin de mettre son patrimoine en avant, la commune organise une visite guidée du Musée Jean et Denise Letaille, suivie d'une randonnée à la découverte du patrimoine de la commune. Tarif : 3€ (gratuit – de 12 ans)

Plus de renseignements :

Mairie de Bullecourt, 03 21 48 92 34

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : la concertation est lancée !

ACTUALITÉ

Le 30 janvier dernier, à Bapaume, s'est tenu le premier forum citoyen relatif au Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Sud-Artois. Ce forum, qui a réuni des habitants de tout le territoire, a permis aux participants de travailler sur ce document au travers de deux thèmes : le développement urbain & le cadre de vie.

Mais qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?

■ **Un document stratégique** : au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un projet politique sera défini pour les 10 à 15 prochaines années (sur le développement économique, l'environnement, les services aux habitants, sur l'habitat, les déplacements...).

■ **Un document réglementaire** : c'est lui qui va définir les zones où l'on pourra construire, ce qu'il sera possible de construire, et comment on pourra le construire. Quand un habitant déposera une autorisation d'urbanisme (un permis de construire par exemple), ce sera au regard de ce document que sera inscrite sa demande.



Où en est-on du processus ?

■ Chaque commune a été rencontrée durant l'été 2016, afin de prendre connaissance des attentes et besoins du territoire.

■ D'octobre à décembre 2016, 5 ateliers thématiques se sont tenus avec les élus du territoire, afin de travailler sur les premiers éléments du diagnostic territorial.

■ Depuis le mois de janvier 2017, un travail avec les commissions a débuté pour finaliser le diagnostic et engager une réflexion sur les enjeux propres au territoire.

C'est au regard des éléments débattus jusqu'à maintenant que la Communauté de Communes souhaite vous associer à la démarche de PLUi.

Le forum citoyen qui s'est tenu sur Bapaume était le premier, mais pas le dernier ! Deux autres forums sont prévus sur le territoire, afin d'avoir VOTRE AVIS :

- Le 13 février à 19h
à la salle des fêtes de Bertincourt,
- Le 15 février à 19h
à la salle des fêtes de Croisilles.

Deux thèmes sont abordés dans chacune de ces réunions : le développement urbain et le cadre de vie. Venez nombreux participer à la réflexion et débattre de ce document d'importance pour nous tous !

Comment faire ?

L'inscription est obligatoire. Pour cela, plusieurs modalités :

- Par courrier au 5 rue Neuve, CS 30002 – 62452 BAPAUME Cedex
- Par téléphone au 03 21 59 17 17
- Par mail à accueil@cc-sudartois.fr

PLUi du Sud-Artois : une démarche qui avance !

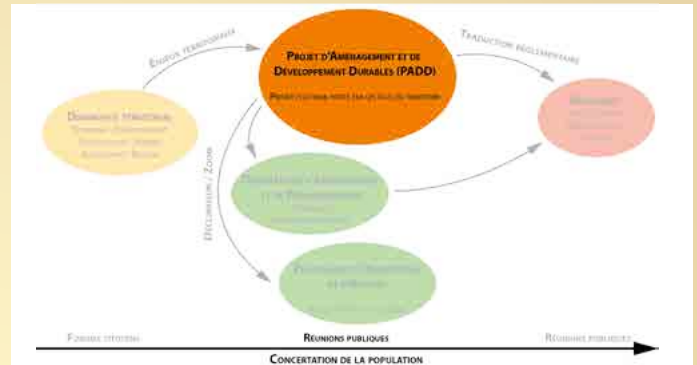
Où en sommes-nous ?

De juillet 2016 à avril 2017, les élus du territoire ont travaillé sur le diagnostic territorial. **Les habitants ont également participé à l'élaboration du PLUi** au travers des contributions apportées aux trois forums citoyens organisés en janvier & février 2017. Celles-ci ont permis de faire remonter aux élus intercommunaux les remarques/questionnements des citoyens sur le travail mené par les élus. **Les éléments ciblés par les habitants ont été intégrés à la réflexion** au sein des instances de travail sur le PLUi,

et font partie intégrante du diagnostic.

Ce dernier est maintenant achevé et permet **de poser les bases de la réflexion des élus** et de faire émerger les atouts, mais également les faiblesses du territoire.

Les élus abordent dès maintenant la seconde étape dans l'élaboration du document : **la construction du projet politique** par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire.



Durant les prochains mois, les élus communaux & intercommunaux vont construire le projet politique au travers de réunions territorialisées, de comités techniques, mais égale-

ment de séances plénières. Ce travail leur permettra d'inscrire dans le document le développement du Sud-Artois pour les 15 prochaines années.

Et les habitants du territoire ?

Tout au long de la procédure, la Communauté de Communes du Sud-Artois vous permet de vous renseigner et vous exprimer sur le document, par plusieurs moyens :

■ **Des réunions d'information** avec les habitants et les acteurs du territoire (asso-

ciations, professionnels...) seront organisées durant cette phase de PADD.

■ Les présentations et comptes-rendus sont régulièrement mis sur le site portail de la collectivité : www.cc-sudartois.fr rubrique HABITAT.

■ **Des registres de concertation** sont toujours à votre disposition au sein de chaque mairie, ainsi qu'au siège de l'intercommunalité (5, rue Neuve à Bapaume), pour vous permettre de vous exprimer.

■ Il vous est également possible **d'envoyer vos remarques/demandes par écrit** au 5, rue Neuve CS 30002 – 62452 BAPAUME Cedex, ou par mail à urba@cc-sudartois.fr

URBANISME

À la rencontre du Sud-Artois...

Dans la continuité du précédent numéro, la Communauté de Communes du Sud-Artois souhaite mettre en

avant les sentiers de randonnée de son territoire. Qu'ils soient labellisés par la Fédération Française de Randon-

née Pédestre et/ou inscrits dans le plan départemental « Le Pas-de-Calais à vos pieds ! », ces sentiers

vous offrent une diversité de parcours répartis sur l'ensemble de l'intercommunalité.

ENVIRONNEMENT



Le sentier du Ch'tiot Vélou

Au départ de Bertincourt
9 km - 2h15

Cette promenade vous invitera à la découverte du secteur de Bertincourt et de ses influences passées comme le transit de marchandises par voie fluviale via le Canal du Nord.

Vous pourrez y apprécier la présence du bois Durieux qui fait l'objet d'un plan de gestion durable avec 77 hectares de terres agricoles qui ont été reboisés depuis 20 ans pour faire de cet espace forestier un lieu dédié à l'animation pédagogique et à la gestion solidaire des produits de coupe.



Le sentier de la Voie Verte

Au départ de Croisilles
ou d'Ecoust-Saint-Mein
11 km - 2h45

Ce sentier vous emmènera sur les traces de l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Boisieux à Marquion, exploitée jusqu'en 1962. Cet itinéraire est un bel exemple de re-

naturalisation pour la reconquête de la biodiversité de ces voies jadis délaissées. Vous aurez également l'occasion d'y admirer une église de style gothique sur Ecoust-Saint-Mein et une autre de style néo-roman sur Croisilles.



Comment se sont poursuivies les études engagées dans le cadre du PLUi du Sud-Artois ?

L'étude du PLUi a débuté au cours de l'été 2016 par l'élaboration d'un diagnostic du territoire jusqu'en mai 2017. En 2017, 11 réunions avec les élus, 3 forums citoyens ont permis la finalisation de ce diagnostic.

Ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux pour le territoire et d'arrêter une stratégie de développement. A partir du mois de mai, nous avons organisé les premières réunions pour la construction du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durables), qui constitue le projet politique de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Ce PADD a été présenté le 2 octobre dans le cadre d'une conférence des élus à laquelle tous les maires et conseillers municipaux étaient invités.

A la suite de cette réunion, ce projet a été présenté et

débatu dans chaque conseil municipal.

En quelques mots, le Sud-Artois en 2037, il ressemblera à quoi ?

L'ambition du territoire est d'atteindre une population de 31500 habitants en 2037. Ceci suppose la construction de 2800 logements, l'accueil de nouvelles activités économiques permettant la création d'emplois.

Il faudra se conformer au Schéma de Cohérence Territoriale établi à l'échelle de l'Arrageois, et respecter les lois et règlements en vigueur, les lois Grenelle et Alur notamment.

Par exemple, le développement de l'habitat devra être économe en termes de consommation de surfaces agricoles en divisant par 2 les espaces consommés sur ces 10 dernières années.

De toutes ces présentations dans les communes, qu'est qu'il en ressort ?

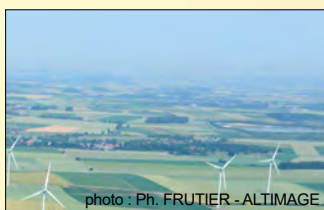
Lors de ces 64 réunions, nous avons beaucoup échangé :

- sur le Canal Seine – Nord Europe
- Est-ce qu'il se fera ?

- Qu'est ce qui se passe pour le PLUi s'il ne se fait pas ?
- Que deviendra l'actuel canal du Nord ?



- sur l'éolien
- Tous les élus sont favorables pour réfléchir aux énergies renouvelables. L'éolien est déjà fort présent sur le territoire. Pour la protection et la qualité du cadre de vie du territoire, le PLUi devra servir à encadrer son développement.



- sur la gare d'Achiet-le-Grand
- Entre l'expression de doutes quant à son devenir et le fait qu'il faille la défendre et la préserver sur le territoire, les élus sont partagés.
- Nous allons travailler au devenir du bâtiment voya-

geurs à l'aménagement de ses accès pour en sécuriser le stationnement et renforcer l'intermodalité entre le rail et la route.



Nous avons aussi échangé :

- sur l'importance de l'arrivée du très haut débit sur le territoire,
- sur la gestion des risques inondations et cavités,
- sur la nécessité de faire coexister tous les modèles agricoles,
- ...

Et votre implication là-dedans ?

J'ai eu l'occasion de participer à plusieurs conseils municipaux. Ça a été très enrichissant.

Je tiens à remercier tous les élus qui ont participé aux débats dans chaque conseil municipal, ainsi que le bureau d'études Verdi et les services de la Communauté de Communes qui étaient présents dans toutes les communes. Parler de-



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

4 réunions publiques sont proposées pour vous présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Sud-Artois et débattre des orientations du PADD. Le PADD est en fait le projet politique des élus du Sud-Artois pour les 20 prochaines années.

C'est la clé de voûte du document. Alors venez nombreux :

- **À Bucquoy** le jeudi 15 février 2018 à 18h30 en mairie (salle des mariages – rue Dierville)
- **À Croisilles** le jeudi 15 février 2018 à 18h30 à la salle des fêtes (Grand'Place)

Projetez-vous vers le futur de votre territoire

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois

charge du dossier

veloppement économique, tourisme, mobilité, espaces naturels aux 4 coins du territoire a été très intéressant. On a aussi pu évoquer les équipements à prévoir en lien avec cette ambition démographique.

Et la suite ?

Suite à ces réunions, des points restent à travailler et des ajustements à apporter au projet de PADD.

Nous avons ainsi manifesté au SCOTA notre volonté de voir la commune de Vaulx-Vraucourt identifiée comme pôle d'appui rural.

Le PADD a été débattu le 30 janvier en Conseil Communautaire. Nous allons enchaîner avec un travail sur la répartition de l'enveloppe foncière au sein des différentes communes.

Par exemple, pour les 57 communes rurales du territoire, nous aurons à répartir l'enveloppe foncière, qui représente tout de même de près de 1130 logements, soit en moyenne de 1 logement construit par an et par commune rurale.

Nous travaillerons à l'élaboration des plans graphiques et à l'écriture du règlement, ce qui promet beaucoup de travail encore avant l'approbation définitive du document

Le meilleur est à venir, partageons notre avenir ! L'évolution de notre territoire dans les prochaines années doit permettre d'offrir aux habitants toutes les conditions pour bien y vivre. Construction de logements de qualité, implantation de zones économiques et commerciales créatrices d'emplois, réalisation d'équipements nécessaires au quotidien, organisation de votre mobilité, préservation des espaces agricoles et naturels... Venez découvrir comment pourra être votre territoire dans 20 ans. Cette vision du futur est celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois porté par le SCOTA. Le PADD est un document d'urbanisme, qui indique la direction que les élus prendront pour faire évoluer le territoire au profit de la population. Sont concernés près de 170 000 habitants des 206 communes couvertes par le SCOTA, qui associe la Communauté Urbaine d'Arras, les Commu-



© Agence Tournant Arras - Illustration : Frédéric Moreau

nautés de Communes des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois. Une réunion publique aura lieu en février 2018 sur chacune des trois communautés :

- le vendredi 9 février 2018, de 18h30 à 20h, salle des fêtes, 13 rue des Vignes à Noyelle-Vion,
- le mardi 13 février 2018, de 18h30 à 20h, espace Isabelle de Hainaut,

rue de Saint-Quentin à Bapaume,

- le lundi 19 février 2018, de 18h30 à 20h, espace François Mitterrand, rue du 19 Mars 1962 à Achicourt.

Chacun peut participer. Donnez votre avis sur l'avenir de notre cadre de vie !

- À Bapaume le jeudi 22 février 2018 à 18h30 en mairie (salle du Conseil – Place Faidherbe)

- À Bertincourt le jeudi 22 février 2018 à 18h30 à la salle des fêtes (rue de l'Hérault)

- Rendez-vous à la Communauté de Communes du Sud-Artois (du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h00-17h30 (17h00 le vendredi)) ou au siège du SCOTA (du lundi au vendredi 8h00-12h00 / 13h30-17h00 (16h00 le vendredi)), pour consulter les documents du SCoT

et laisser vos commentaires sur un registre de concertation.

- Vous pouvez également consulter les documents du SCoT sur www.scota.eu et laisser votre avis par mail : concertation@scota.eu

Communauté de Communes du Sud-Artois,
5 rue Neuve
62452 Bapaume
03 21 59 17 17

SCoTA, la Citadelle,
153 place d'Armes
62000 Arras
03 21 21 01 90

Vous pouvez agir !

PLUi et RLPi, dernière étape d'élaboration !

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Après les réunions publiques sur le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) organisées en février 2018, la dernière étape d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est abordée en ce début d'année 2019 avant l'arrêt du projet programmé pour ce printemps. À ce stade, le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sera également arrêté avant de partir en consultation administrative et enquête publique.

Des permanences pour répondre à vos questions

Pour répondre au mieux à vos questionnements ou pour mieux vous expliquer les conditions d'urbanisation qui s'appliqueront sur le territoire, la Communauté de Communes a décidé d'organiser 5 permanences. Chacun est invité à venir s'y exprimer et les élus présents, accompagnés des techniciens, s'efforceront de vous expliquer les possibilités offertes par les futurs PLUi et RLPi.

Chacun disposera de 15 minutes pour faire remonter ses interrogations, ou tout simplement exposer son avis. Pour organiser ces permanences et pour accueillir le plus grand nombre de personnes, il est recommandé de vous inscrire.



5 DATES À VOTRE DISPOSITION

- Le lundi 18 mars 2019 à BAPAUME de 16 à 20 heures, ancienne Poste rue Jean-Baptiste Lequette
- Le mercredi 27 mars 2019 à BAPAUME de 9 à 13 heures, ancienne Poste rue Jean-Baptiste Lequette
- Le mercredi 20 mars 2019 à BUCQUOY de 9 à 13 heures, mairie au 19 rue Dierville
- Le mercredi 27 mars 2019 à BERTINCOURT de 14 à 18 heures, Communauté de Communes au 2 rue d'Hermies
- Le mercredi 20 mars 2019 à CROISILLES de 14 à 18 heures, Communauté de Communes au 7 rue de Saint-Léger

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez téléphoner ou venir au siège de la Communauté de Communes pour fixer votre rendez-vous. Pour répondre au mieux à votre attente sur votre sollicitation,

il vous sera demandé de bien vouloir communiquer le sujet de votre demande, ainsi que la parcelle ou l'adresse concernée lors de votre inscription.

Dans l'intérêt de l'organisation, merci de vous inscrire au minimum 3 jours avant la tenue de la permanence.

NOUS CONTACTER

Téléphone accueil : 03 21 59 17 17

Horaires d'ouverture au 5 rue Neuve à Bapaume :
Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

www.cc-sudartois.fr pour retrouver toutes les informations
Rubrique Habitat / Planification urbaine PLUi et Règlement Local Publicité RLPi

